

Fonds monétaire international

République de Madagascar : Lettre d'intention, Mémoire de politique économique et financière, et Protocole d'accord technique

Le 3 juin 2014

On trouvera ci-après une Lettre d'intention du gouvernement de Madagascar, dans laquelle sont décrites les politiques que la République de Madagascar entend mettre en œuvre à l'appui de sa demande de concours financier du FMI. Ce document, qui est la propriété de la République de Madagascar, est affiché sur le site du [FMI](#) avec l'accord du pays membre, à titre de service pour les usagers de ce site.

Lettre d'intention

Antananarivo, Madagascar
3 juin 2014

Madame Christine Lagarde
Directeur Général
Fonds monétaire international
Washington, D.C. 20431

Madame le Directeur Général,

1. Les cinq dernières années de transition et d'incertitude ont été difficiles. Cependant, à la suite des élections présidentielles et de la nomination d'un nouveau gouvernement, nous sommes déterminés à commencer à affronter les défis économiques et sociaux urgents de Madagascar. L'objectif du gouvernement est de créer une fondation solide en vue d'une croissance plus rapide et d'un recul de la pauvreté.

2. Les priorités économiques majeures comprennent la promotion d'un environnement social et politique stable qui soutient la reprise économique et le maintien de la stabilité macroéconomique et financière. Nous œuvrerons également vers l'élaboration d'un plan à moyen terme pour ramener l'économie malgache sur la voie d'une croissance durable. Pour nous aider dans cette entreprise, nous comptons sur le soutien financier de la communauté internationale, qui est nécessaire si nos efforts se doivent de parvenir à l'amélioration substantielle des conditions de vie et des perspectives d'emploi dans les quelques prochaines années. Nous demandons au Fonds monétaire international de fournir un soutien immédiat sous forme de décaissement dans le cadre de la facilité de crédit rapide (FCR) d'un montant équivalant à 25 pour cent du quota, ou de 30,55 millions de DTS qui serait versé à la Banque centrale de Madagascar.

3. Le Mémoire de politiques économiques et financières (MPEF) ci-joint décrit les politiques que nous prévoyons de mettre en œuvre au cours des six prochains mois. Le gouvernement est convaincu que les politiques et les mesures prévues dans ce Mémoire contribueront à remédier aux difficultés de la balance des paiements et de faire avancer nos objectifs de réduction de la pauvreté et de croissance. Il consultera les services du FMI à sa propre initiative ou à la demande du Directeur Général du FMI, avant l'adoption de toute mesure supplémentaire qu'il peut juger nécessaire ou en cas de modifications apportées aux politiques énoncées dans ce Mémoire. Le gouvernement s'engage également à coopérer pleinement avec le FMI pour atteindre ses objectifs en matière de politiques économiques et à ne pas introduire de mesures ou de politiques qui pourraient aggraver les difficultés de balance des paiements de Madagascar. La Banque centrale de Madagascar s'engage à se soumettre à la mise à

jour de l'évaluation des garanties par le FMI avant qu'un arrangement subséquent du Fonds ne soit en place.

4. Les autorités malgaches consentent à la publication de cette lettre d'intention (LI) et du Mémoire de politiques économiques (MPEF) et du Protocole d'accord technique (PAT), ainsi que du rapport des services du FMI relatif à la demande d'un décaissement au titre de la Facilité de crédit rapide (FCR) et de l'analyse de viabilité de la dette. Nous autorisons par la présente leur publication et affichage sur le site web du FMI, après approbation par le Conseil d'administration du FMI.

Veillez agréer, Madame le Directeur général, l'expression de notre considération distinguée.

/s/

Monsieur Jean Razafindravonona
Ministre
Ministère des Finances et du Budget
Madagascar

/s/

Madame Vonimanitra Razafimbelo
Gouverneur (par intérim)
Banque centrale de Madagascar
Madagascar

Pièces jointes:

Mémoire de politiques économiques et financières
Protocole d'accord technique

Pièce jointe I. Mémoire de politiques économiques et financières

I. Introduction

1. **Contexte.** Madagascar a traversé cinq années de crise politique durant lesquelles l'économie a souffert de fortes perturbations. L'activité économique a ralenti, les investissements ont stagné et les indicateurs sociaux se sont détériorés. Environ 90 pour cent de la population vit avec moins de 2 USD par jour (ajusté en fonction de la parité du pouvoir d'achat), concourant ainsi à faire de la pauvreté un problème critique pour Madagascar. Le problème de dénuement social est aggravé par la suspension des aides budgétaires qui a contraint les autorités à réduire les dépenses sociales et celles liées à l'infrastructure. En outre, les arriérés intérieurs se sont accumulés. Toutefois, le gouvernement de transition a pu préserver la stabilité macroéconomique et financière grâce à des politiques budgétaire et monétaire prudentes. Suite aux élections présidentielles et parlementaires de 2013, ainsi qu'à la nomination d'un Premier Ministre et à la formation du nouveau gouvernement en Avril 2014, Madagascar est prêt à s'engager dans un programme de relance économique et de redressement social avec le soutien des partenaires techniques et financiers.

II. Évolutions économiques de 2009 à 2013

2. **En 2009, le pays a connu une forte contraction du PIB de 3,5 pour cent en raison du climat d'incertitude qui prévalait et de la suspension des appuis budgétaires des partenaires techniques et financiers.** La croissance a continué à stagner du fait de l'incertitude persistante, de la perte d'accès au marché préférentiel, des sorties de capitaux et des catastrophes naturelles. Une modeste reprise s'est amorcée en 2011 avec une croissance moyenne de 2,1 pour cent de 2011 à 2013, soutenue principalement par deux grands projets miniers d'envergure mondiale. Par ailleurs, la majorité des indicateurs sociaux ont également stagné ou se sont détériorés malgré la poursuite de quelques projets à caractère social et humanitaire financés par les bailleurs de fonds. La faible croissance économique combinée avec la détérioration de la situation sociale ont pour conséquence l'augmentation de la proportion de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté.

3. **L'environnement économique difficile a eu des effets négatifs sur les indicateurs des finances publiques.** Outre le retrait des partenaires techniques et financiers (qui finançaient 40 à 50 pour cent du budget avant 2009), une faiblesse de la performance en matière de recettes fiscales a été constatée. La politique de rigueur budgétaire a été appliquée, entraînant une compression des dépenses. Néanmoins, devant la difficulté de trésorerie, des arriérés ont été accumulés. Des estimations préliminaires, dans l'attente du résultat d'une évaluation plus complète qui est en cours, suggèrent que le stock des arriérés intérieurs du gouvernement central représente 3,8 pour cent du PIB à la fin de l'année 2013. Le stock de dette publique à fin 2013 a atteint 35 pour cent du PIB.

4. **La contre-performance des recouvrements des recettes fiscales a été importante comparée aux années antérieures.** Le total des recettes fiscales a baissé, passant de 11,8 pour cent du PIB en 2008 à un chiffre indicatif de 9,3 pour cent du PIB en 2013 en tenant compte des obligations de remboursements de TVA (recettes nettes). Ceci reflète la faible activité économique, la part grandissante de l'économie informelle et les défis importants au sein des administrations fiscales et douanières. Pendant cette période, les impôts directs ont progressivement baissé alors que les impôts indirects ont stagné.

5. **La réduction des dépenses a été importante et a entraîné une détérioration des indicateurs sociaux et de développement.** Dans un contexte de ressources budgétaires limitées, les projets d'infrastructure et les programmes de protection sociale ont dû être restreints, retardant ainsi les avancées par rapport à plusieurs objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). Ceci a aussi eu un effet significatif sur le fonctionnement du gouvernement, y compris en termes de gouvernance institutionnelle.

6. **Dans le but d'atténuer l'impact négatif de l'augmentation des prix mondiaux du pétrole, le gouvernement a gelé le prix des produits pétroliers à la pompe à partir de 2011.** Le coût budgétaire de la subvention annuelle y afférente est d'environ 1,5 pour cent du PIB, afin d'indemniser les compagnies pétrolières suite au manque à gagner constaté. De plus, la JIRAMA (la compagnie nationale de distribution d'eau et d'électricité) subit des pertes considérables depuis de nombreuses années à cause d'inefficacités opérationnelles, d'un ajustement des prix qui est resté inférieur au recouvrement des coûts, et d'un capital physique en détérioration. Ceci a entraîné une accumulation des arriérés envers les fournisseurs d'électricité en 2011, ce qui a accentué les pressions budgétaires du gouvernement central.

7. **Les agrégats monétaires ont en grande partie été sous contrôle et l'inflation est globalement restée à un chiffre pendant cette période.** Après un pic à 16,4 pour cent en 2011, la croissance de la masse monétaire (M3) a rapidement baissé à 5,5 pour cent en 2013. Alors qu'une faible demande a permis au crédit au secteur privé d'augmenter en conjonction avec le PIB nominal jusqu'en 2012, il s'est accéléré en 2013 essentiellement en raison des découverts, dont ceux relatifs aux importations de produits pétroliers, et dans une moindre mesure des crédits à moyen terme (équipements) et à long terme (équipements et habitat). Le secteur bancaire est resté raisonnablement rentable et liquide.

8. **Le secteur minier est un élément majeur des flux de la balance des paiements.** Le déficit du compte courant a atteint un niveau record de 21 pour cent du PIB en 2009 en raison des importations associées aux biens d'investissement qui ont été financées par des entrées d'IDE. Il a baissé à 5,3 pour cent du PIB à fin 2013. Après un niveau record de couverture de 3,7 mois d'importations à fin 2011, les réserves de change ont commencé à baisser en 2012. Le déclin s'est accéléré en 2013 en raison de

la convention de subvention d'importation de produits pétroliers et de la forte augmentation des importations alimentaires. Et cela dans un contexte de baisse des IDE et de sorties persistantes nettes en provenance des transactions du secteur privé qui ont augmenté avant les élections de 2013. Par conséquent, la couverture des réserves de change a chuté à 2,2 mois d'importations à la fin du mois de mars 2014.

9. **Le taux de change effectif réel s'est apprécié ces dernières années**, alors que les augmentations des prix ont été plus rapides comparées à celles des partenaires commerciaux. Tandis que le taux de change effectif nominal s'est déprécié d'environ 19 pour cent entre la fin de l'année 2008 et la fin de 2013, il s'est apprécié d'environ 5 pour cent en termes réels.

III. Politiques pour 2014

10. **Le gouvernement a pour objectif immédiat de créer une fondation solide pour permettre une accélération de la croissance et le recul de la pauvreté.** Dans ce contexte, les priorités pour 2014 consistent à : (i) promouvoir un environnement social et politique stable qui soutient la reprise économique ; (ii) maintenir la stabilité macroéconomique et financière ; (iii) améliorer la sécurité alimentaire et la sécurité des biens et des personnes; (iv) élargir l'accès aux services de santé et d'éducation ; et (v) renforcer la protection sociale. Un plan à moyen terme sera également élaboré afin de ramener l'économie malgache vers une croissance soutenable amenant à un développement inclusif et durable, et de s'engager à nouveau avec la communauté internationale. Une meilleure coordination dans les relations avec les partenaires techniques et financiers, et un déblocage des financements extérieurs viendront en appui à ce processus de réforme.

11. **L'enveloppe budgétaire de 2014 est insuffisante pour répondre aux besoins urgents de Madagascar en matière de dépenses.** La Loi de Finances envisage un déficit global de 1,6 pour cent du PIB en 2014, sur la base d'une compression continue des dépenses (caractérisée par une tendance baissière continue des dépenses d'investissements et un montant alloué aux dépenses courantes hors-salaires inférieur de 40 pour cent aux engagements pour 2013). Les ressources ne permettent pas d'apurer les arriérés, qui incluent les remboursements de TVA, les subventions de carburant, les arriérés relatifs à la JIRAMA, et la dette envers la Banque Centrale.

12. **Une Loi de Finances Rectificative sera soumise à l'Assemblée Nationale en juillet 2014** Cette Loi de Finances Rectificative tient compte des recettes fiscales additionnelles qui peuvent être mobilisées de manière réaliste, ainsi que de l'appui supplémentaire des partenaires techniques et financiers. En ce qui concerne les revenus, un diagnostic interne sur les administrations fiscales et douanières a été initié (appuyé dans ce sens par l'assistance technique). Les mesures qui seront prises à court terme incluent les suivantes :

- L'intensification de la lutte contre la sous-facturation des marchandises importées, (en conformité avec les règles de l'OMC), après consultation préalable des opérateurs privés, notamment, le GEM, le SIM, et le FIVMPAMA ;
- La détection accrue au scanner ainsi qu'une inspection physique des marchandises importées

- pour dissuader les déclarations frauduleuses;
- Le renforcement de l'application des facturations et des autorisations pour les activités commerciales et sectorielles, principalement au moyen du renforcement des services d'inspection sur le terrain et l'assurance du respect des obligations en matière de droits d'accises;
- Une collaboration et un partage d'informations accrus entre l'administration fiscale et l'administration douanière.

Compte tenu de ces mesures, nous prévoyons que la perception globale des impôts (cumulés depuis le début de l'année 2014) s'élève à 1 114 milliards MGA à fin-juin, 1 707 milliards à fin-septembre, et 2 834 milliards MGA à fin-décembre 2014.

13. Ce budget supplémentaire prévoit une augmentation des dépenses d'infrastructures et de services essentiels en accord avec nos priorités de développement en matière budgétaire. Une importance particulière est accordée à la prise en compte des dépenses sociales. En particulier, le gouvernement s'engage à veiller à ce que les dépenses liées à l'éducation, la santé et la nutrition soient au moins (cumulées depuis le début de 2014) de 64,8 milliards MGA à fin-juin, 108,7 milliards MGA à fin-septembre, et 215,4 milliards MGA à fin-décembre 2014.

14. Le gouvernement s'engage à éviter l'accumulation des arriérés intérieurs et à apurer le stock existant d'arriérés dans les plus brefs délais. Étant donné le montant du stock existant, une stratégie pour rembourser les arriérés existants sur 3 ans sera élaborée, qui inclut un crédit dans la Loi de Finances Rectificative de 2014 de 200 milliards MGA. Des discussions bilatérales ont été lancées avec les créanciers pour assurer que les accords de remboursement soient conformes à cette stratégie globale. En outre, une stratégie de financement par une opération de rachat de dette sera également envisagée, tout en respectant les règles de la concessionnalité des financements. En ce qui concerne la Banque Centrale, il a été convenu le recours à la titrisation et à l'émission d'un titre de créance pour régler les obligations en cours avec 15 ans de maturité, 3 ans de période de grâce, et au taux directeur de la Banque Centrale. En ce qui concerne les dettes de l'État à ARO et SPAT, le Trésor a émis des Bons de Trésor spéciaux pour régler ces obligations.

15. Dans l'ensemble, la Loi de Finances Rectificative de 2014 vise un déficit budgétaire global (sur la base des engagements) de 2,1 pour cent du PIB. Les recettes s'élèveraient à 11,1 pour cent du PIB, les dépenses courantes s'élèveraient à 10,8 pour cent du PIB et les dépenses en capital s'élèveraient à 6,1 pour cent du PIB. Le financement bancaire ne dépassera pas 1,3 pour cent du PIB.

16. Dans le cadre de l'objectif à long terme de redressement et de soutenabilité des finances publiques de Madagascar, le gouvernement concentrera également ses efforts sur l'amélioration de la gestion des finances publiques (GFP). En accord avec les conclusions de l'évaluation des dépenses publiques et de la responsabilité financière (PEFA) de 2013 et de la récente mission de diagnostic de la GFP du FMI, le gouvernement prendra des mesures sur plusieurs fronts :

- Amélioration de la transparence, responsabilité et la bonne gouvernance des finances publiques
Un plan d'action, dans le but de finaliser les Lois de Règlement pour les années 2008 à 2013, en respect du délai légal, sera préparé d'ici juillet 2014. Il s'agit de renforcer les moyens et les ressources des institutions clés de bonne gouvernance (Inspection Générale de l'Etat, Direction

Générale du Contrôle Financier, Inspection du Trésor et BIANCO) et d'élargir leur pouvoir pour garantir la responsabilité. Par ailleurs, la mise en place du Conseil de Discipline Budgétaire et Financière sera effective d'ici octobre 2014 et la Haute Cour de Justice sera opérationnelle dans un délai de 12 mois.

- Amélioration de l'exécution du budget, du suivi et du contrôle au moyen de la modernisation du système de gestion des informations, ce qui permettra de mieux suivre les dépenses à chaque étape de la chaîne, de renforcer les mécanismes de contrôle interne et d'accélérer la production de bilans financiers.
- Formulation d'une stratégie à moyen terme pour la modernisation du système de GFP avec l'appui des partenaires techniques et financiers.

17. Le gouvernement a annoncé [le retour à la vérité des prix des produits pétroliers à la pompe. La subvention actuelle des prix du carburant est très coûteuse (1,5 pour cent du PIB par an) et n'est pas bien ciblée. En conséquence, à compter du 1^{er} juillet 2014, il sera procédé à des augmentations graduelles des prix tous les trois mois d'un montant non inférieur à 100 MGA (cent MGA), modulable en fonction des circonstances jusqu'à ce que les subventions de l'Etat ne soient plus nécessaires. A partir de là, les prix minima seront déterminés par le mécanisme de fixation automatique des prix de l'OMH. Ce processus ne devrait pas prendre plus de 12 mois, à compter de la mise en place effective des mesures d'accompagnement énumérées dans le paragraphe 18 ci-après. Les études montrent que l'effet inflationniste de cette mesure sera relativement modeste et de courte durée. Dans le cadre de ce processus, il a été convenu avec les compagnies pétrolières d'améliorer la qualité du gasoil selon les normes internationales à très faible teneur en soufre de 50 ppm.

18. Conscient des implications sociales découlant de l'élimination des subventions pétrolières, le gouvernement mettra en place des mesures d'accompagnement, avec le soutien des partenaires techniques et financiers, qui comprennent les éléments suivants :

- Des subventions ciblées au profit du transport public dans les zones urbaines. Ces subventions, de nature temporaire, aideront à atténuer les impacts de l'augmentation du prix du carburant sur les tarifs des transports urbains. Ce programme sera mis en œuvre dans le cadre de la Loi de Finances Rectificative 2014.
- Un développement du programme « Argent contre Travail » dans les zones rurales.
- Une extension du programme pilote de transferts monétaires conditionnels, subordonné à la scolarisation des enfants.
- Un élargissement du programme de kits scolaires à un plus grand nombre de régions.

Des campagnes d'informations sur ces mesures d'accompagnement ont été programmées.

19. Il est essentiel de procéder à une augmentation des dépenses d'investissement à moyen terme, tout en maintenant la soutenabilité de la dette. Une stratégie à moyen terme relative à l'investissement et à la gestion de la dette sera élaborée afin d'assurer que les emprunts publics et extérieurs restent dans des limites qui garantissent la viabilité de la dette. A cet effet, les emprunts extérieurs du secteur public qui sont contractés seront limités à des sources de financements concessionnels. Toutefois, si toutes les possibilités pour des prêts extérieurs concessionnels sont

épuisées, les services du FMI et de la Banque Mondiale seront consultés préalablement pour considérer la possibilité de contracter des prêts non concessionnels afin de répondre aux besoins urgents en matière d'infrastructure. Dans le cadre du dialogue renforcé avec les partenaires techniques et financiers, une conférence des bailleurs est prévue pour le dernier trimestre 2014 afin de discuter des priorités à moyen terme. Un cadre de Partenariat Public-Privé (PPP) sera également préparé.

20. **La politique monétaire visera à maintenir une inflation à un chiffre.** A cette fin, la Banque Centrale s'engage à maintenir une position monétaire prudente et fondée sur les cibles indicatives concernant les avoirs intérieurs nets et les avoirs extérieurs nets pour le restant de l'année. La Banque Centrale commencera à rétablir sa couverture de réserves, tout en laissant les conditions du marché déterminer le taux de change officiel. D'ici la fin de l'année 2014, le stock de réserves de change se situera à au moins 529 millions DTS (2,3 mois de couverture des importations). Les autorités monétaires veilleront à ne pas s'engager dans des activités et à ne pas prendre des mesures qui pourraient introduire ou intensifier des restrictions de change ou commerciales.

21. **Un secteur financier inclusif ainsi qu'un approfondissement financier nécessiteront des réformes exhaustives.** Dans un tel contexte, un calendrier de réformes sera établi, qui inclura (i) la mise en place des bases de développement d'un marché financier ; (ii) les fonctions d'audit et de contrôle internes de la Banque Centrale ; et (iii) la supervision et la réglementation financière du système bancaire. Le cadre juridique sera révisé afin d'assurer qu'il soit conforme aux normes internationales dans le domaine de la lutte contre le blanchiment d'argent et du financement du terrorisme, ce qui viendrait compléter les efforts de lutte contre la corruption. Madagascar est déterminé à rejoindre le Groupe anti-blanchiment d'Afrique orientale et australe (GABAOA) et s'assurera d'un examen rapide par l'Assemblée Nationale de la loi contre le financement du terrorisme. En outre, la Banque Centrale s'engage aussi à continuer à corriger les faiblesses identifiées dans l'évaluation du dispositif de sauvegarde des mesures de diligence, y compris la mise en conformité du cadre comptable de la Banque Centrale avec les normes IFRS, et souhaiterait une évaluation actualisée dans un avenir proche. Après approbation de l'Assemblée Nationale, la Banque Centrale continuera la publication annuelle des états financiers audités. Une assistance technique du FMI et des autres partenaires techniques et financiers serait importante pour que des progrès soient faits dans ces domaines.

IV. Divers

22. **Des réformes structurelles sont essentielles pour ramener l'économie malgache sur la voie d'une croissance soutenable et inclusive.** Il s'agit particulièrement des réformes qui permettent de promouvoir la bonne gouvernance et l'Etat de droit, la mise en place d'un environnement propice à l'égalité des chances pour le secteur privé, et encourageant les entrées d'investissements étrangers. Dans ce contexte, le gouvernement est en train d'élaborer une nouvelle stratégie pour la réduction de la pauvreté et en faveur de la croissance (SRP) qui devrait être prête en octobre 2014. Sur cette base, nous visons à présenter un programme macroéconomique et un calendrier de réformes structurelles qui pourraient être soutenus par un accord du FMI au titre de la Facilité

Élargie de Crédit.

23. **Le gouvernement élaborera un plan de revitalisation de la compagnie publique de distribution d'eau et d'électricité, la JIRAMA.** Les mesures à court terme incluent la réforme de la gestion et de l'exploitation, notamment pour éradiquer les délestages. A moyen terme, le gouvernement prévoira de prendre des mesures qui tendent vers la maîtrise des charges de carburant en termes de prix et de volume, et vers la réduction de la quantité d'électricité produite et non vendue. Il examinera par ailleurs les questions liées à la tarification de l'électricité, à l'augmentation de l'efficacité des opérations et à la conformisation des statuts de la JIRAMA aux dispositions de la Loi sur les Sociétés Commerciales.

24. **Des relations étroites avec les partenaires techniques et financiers sont essentielles.** Le gouvernement malgache se réjouit du renforcement accru des partenariats en cours afin de relever les défis auxquels Madagascar fait face. Le gouvernement malgache saisit cette opportunité pour encourager les partenaires techniques et financiers à agir rapidement et à fournir un financement concessionnel essentiel, idéalement sous forme d'aide budgétaire.

Tableau 1. Madagascar: Objectifs indicatifs 2014¹

	Jun. Proj.	Sep. Proj.	Dec. Proj.
(milliards d'Ariary, sauf indication contraire)			
Externe			
Plafond pour l'accumulation de nouveaux arriérés extérieurs de paiement (en millions de DTS) ²	0	0	0
Banque centrale			
Plancher pour les avoirs extérieurs nets (AEN) de la BCM (en millions de DTS)	0	18	40
Plafond pour les avoirs intérieurs nets (AIN) de la BCM	41	119	130
Finances publiques			
Plafond pour les créances bancaires nettes sur l'État	106	210	348
Plancher pour les recettes fiscales	1,114	1,707	2,834
Plancher sur les dépenses prioritaires sociale	65	108	215
Pour mémoire			
Aide budgétaire extérieure (en millions de DTS)	0	38	120
Capitalisation des pertes de la BCM dues aux subventions des prix des produits pétroliers	113	113	113

Sources: Données communiquées par les autorités Malgaches; et projections des services du Fonds.

¹Chiffres cumulés depuis le début de l'année.

²Cet objectif sera suivi en continu à partir de fin Mai 2014.

Pièce jointe II. Protocole d'accord technique pour le suivi des indicateurs

1. Le présent protocole d'accord technique contient la définition des variables utilisées pour établir les indicateurs de 2014, leur mode de calcul, ainsi que les ajustements qui pourraient s'avérer nécessaires. Sauf indication contraire, les variables de flux sont exprimées en flux cumulés depuis le début de l'année civile.
2. La définition de l'administration centrale (AC) correspond au champ des opérations retracées dans le tableau des opérations globales du Trésor (OGT).

A. Plafond des arriérés de paiement extérieurs

3. Ces arriérés se rapportent aux obligations du service de la dette (remboursements du principal et intérêts) au titre des emprunts contractés ou garantis par l'État ou la Banque centrale de Madagascar (BCM). Les obligations du service de la dette (y compris les pénalités et charges d'intérêt impayées) sont en arriéré si elles n'ont pas été réglées à la date d'exigibilité ou dans les délais de grâce convenus avec chacun des créanciers, ou fixés par eux de façon unilatérale, avant leur date d'exigibilité. Ils ne comprennent pas les arriérés résultant du non-règlement du service de la dette pour laquelle des négociations de rééchelonnement sont en cours ou qui sont contestés. Cet indicateur doit être respecté de façon continue.

B. La dette extérieure non concessionnelle

4. Si l'AC a un besoin particulier de financement extérieur non concessionnel, les services du FMI doivent en être informés bien avant la signature du contrat de prêt ou de garantie de prêt.

Définition

5. La dette extérieure non concessionnelle a une composante de dons inférieure à 35 %. L'engagement de consulter les services du FMI s'applique non seulement à la dette définie au point no 9 des Directives sur les critères de réalisation relatifs à la dette extérieure (décision du Conseil d'administration no 12274-00/85, 24 août 2000), mais aussi à tout engagement pris ou garanti pour lequel la contre-valeur n'a pas été reçue. La dette non concessionnelle inclut les contrats-bail financiers et tout autre instrument donnant lieu à des engagements financiers contractés ou garantis par l'administration centrale (AC) de Madagascar (définie au paragraphe 2), mais exclut celle contractée dans le cadre d'accords de rééchelonnement et des crédits commerciaux normaux à moins d'un an.

Mode de calcul

6. Le taux de concessionnalité sur les nouveaux emprunts extérieurs est calculé sur un taux d'actualisation de 5 pour cent.

C. Plancher des avoirs extérieurs nets de la Banque centrale de Madagascar

Définition

7. Les avoirs extérieurs nets (AEN) de la Banque centrale de Madagascar (BCM) sont définis comme la différence entre ses avoirs extérieurs bruts et le total de ses engagements extérieurs, y compris les dettes envers le FMI.

Mode de calcul

8. La variation programmée d'AEN sera mesurée en DTS. Les actifs et passifs libellés en devises autres que les DTS sont convertis en DTS au taux de change en vigueur au moment des résultats. Dans le cas où l'aide budgétaire extérieure s'avérerait plus faible que prévue, le plancher sur AEN sera ajusté à la baisse par le manque à gagner d'un montant ne dépassant pas 60 millions de DTS.

D. Plafond des avoirs intérieurs nets de la Banque centrale de Madagascar

Définition

9. Les avoirs intérieurs nets (AIN) de la BCM sont définis comme la différence entre la base monétaire et les AEN de la BCM mesurée en MGA. Ils comprennent le crédit net à l'État, le crédit aux entreprises et particuliers, les créances sur les banques, les engagements vis-à-vis des banques (y compris le produit des appels d'offres négatifs et des opérations d'open market) et les autres postes nets.

Mode de calcul

10. Lors du calcul de AIN, AEN est converti en MGA au taux de change fixe de 1 DTS = 3.455,1 MGA.

E. Plafond des créances du système bancaire sur l'administration central (AC)

Définition

11. Les créances bancaires nettes sur l'État sont mesurées par la variation du crédit net à l'État dans la situation monétaire; elles sont constituées par les créances de la BCM et des banques commerciales sur l'AC, y compris les bons du Trésor par adjudication (BTA), les autres titres et les obligations, nets des dépôts de l'AC auprès de la BCM et des banques commerciales, y compris les dépôts en devises.

Mode de calcul

12. Le plafond des créances du système bancaire sur l'AC sera ajusté à la baisse par un déficit de capitalisation des pertes de devises étrangères de la Banque centrale de Madagascar occasionnées par les subventions des prix des produits pétroliers.

F. Plancher des recettes fiscales

Définition

13. Les recettes fiscales comprennent l'ensemble des recettes des impôts intérieurs et des taxes sur le commerce extérieur encaissées par le AC Trésor.

G. Plancher sur les dépenses prioritaires à caractère social

Définition

14. Les dépenses prioritaires à caractère social sont définies comme les dépenses concernant principalement les interventions en matière de nutrition, d'éducation, de santé et la provision de filets sociaux.

Mode de calcul

15. Les dépenses à caractère social sont calculées comme la somme des dépenses définies ci-dessus, liées (i) à la Présidence, (ii) à la Primature, (iii) au Ministère des Finances et du Budget, (iv) au Ministère de la Santé, (v) au Ministère de la Population et des Affaires Sociales, et (vi) au Ministère de l'Education Nationale. Voir tableau 2.

H. Aide budgétaire extérieure

Définition

16. L'aide budgétaire extérieure se définit comme l'ensemble des prêts et dons budgétaires (c.-à-d. non liés à des projets) sur base caisse accordés en financement et donnant lieu à l'inscription d'une ressource pour le Trésor.

Mode de calcul

17. L'aide budgétaire extérieure est convertie en DTS au taux de change en vigueur au moment où la transaction a lieu.

Table 2. Social Spending in 2014 by Ministry (in billions of Ariary)

01. Présidence (Presidency)	
031. Coordination de la lutte contre le sida	
068. Appui au développement des localités cibles	
069. Renforcement de la sécurité présidentielle	10.6
071. Renforcement de la lutte contre le blanchiment de capitaux	
070. Service civique au service développement humain et durable	
05. Primature (Prime Minister's Office)	
066. Cellule de prévention et gestion des urgences (CPGU)	1.5
095. Projet d'urgence de sécurité alimentaire et de reconstruction	
21. Ministère des Finances et du Budget (Ministry of Finance and Budget)	
189. Appui d'urgence aux services essentiels d'éducation, de santé et de nutrition	
190. Projet d'urgence pour la préservation des infrastructures et la réduction de la vulnérabilité	
192. Projet UE - gouvernance - finances publiques	85.4
193. Appui aux couches défavorisées	
194. HIMO - Développement	
71. Ministère de la Santé (Ministry of Health)	
022. Appui à la politique de survie de la mère et de l'enfant (ex bien être de la famille)	
024. Appui au système hospitalier de référence	
025. Appui aux programmes de lutte contre les maladies transmissibles	
026. Appui aux districts sanitaires	
028. Equipes sanitaires mobiles	22.0
041. Projet de développement d'un système de santé pérenne (swaps)	
044. Utilisation accrue sces et produits de santé sélectionnés (ex appropop)	
045. Appui aux programmes de lutte contre les maladies non transmissibles	
046. Appui aux programmes de lutte contre les maladies epidemo-endémiques	
76. Ministère de la Population et des Affaires Sociales (Ministry of Population and Social Affairs)	
031. Droits et protection des enfants (ex: services urbains de base)	
032. Appui au regroupement communautaire	
040. Appui aux ménages en difficulté	
043. Appui à la promotion de la participation des ONG dans les projets sociaux	2.0
046. Amélioration de la condition de vie des personnes âgées	
056. Appui aux services sociaux de base	
066. Fonds social de développement VIII	
81. Ministère de l'Education Nationale (Ministry of National Education)	
104. Appui à l'enseignement primaire en matière de nutrition	
105. Redynamisation de l'enseignement primaire	
107. Education pour tous (volet MINESEB)	
110. Appui aux écoles endommagées par les cyclones	
130. Construction/rehabilitation des bâtiments administratifs	93.9
131. Appui à l'intégration des tics	
135. Amélioration de la qualité de l'éducation à Madagascar (AQUEM)	
138. Programme d'appui aux services sociaux de base - éducation (PASSOBA)	
136. Projet d'appui d'urgence à l'éducation pour tous (PAUEPT)	
Total	215.4

Source: autorités malgaches.